

15 juil 2022 -19:15

Appartient à Conseil des ministres du 15 juillet 2022

Congé pour aidant proche pour le personnel statutaire de Bruxelles Formation

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'introduction du congé pour aidant proche pour les membres du personnel statutaire de l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle (Bruxelles Formation).

Conformément au souhait du Collège de la Commission communautaire française, le congé pour aidant proche est rendu applicable aux membres du personnel statutaire de Bruxelles Formation, dans les conditions et selon les modalités précisées dans l'arrêté royal du 7 mai 1999 relatif à l'interruption de la carrière professionnelle du personnel des administrations.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be